

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2017

Objet : RD - Définition du schéma de développement touristique 2017-2022 de l'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges

• date de convocation le 07 juillet 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Anne Manipoud
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Alexandra Turnar
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Catherine Chappuis - Michel André

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier - de Nathalie Colin-Cocchi à Michel Dantin - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Benoît Perrotton - de Jérôme Esquevin à Dominique Pommat - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Delphine Julien à Sylvie Koska - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

• conseillers excusés : 14

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Bernadette Laclais - Céline Lapoléon - Claudette Levrot-Virot - Damien Regairaz - Walter Sartori - Florence Vallin-Balas - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
 - à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
 - à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 13 juillet 2017

délibération **n° 278-17 C**

objet **RD - Définition du schéma de développement touristique 2017-2022 de l'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de l'aménagement du territoire des Bauges, rappelle le processus de fusion de la Communauté de communes du Cœur des Bauges avec la Communauté d'agglomération Chambéry métropole au 1^{er} janvier 2017. En amont, ces deux collectivités avaient engagé parallèlement une réflexion en matière de développement touristique sur leur périmètre.

Si le schéma de développement touristique porté par l'agglomération a vocation à fixer le cap stratégique global, Chambéry métropole - Cœur des Bauges ne valide pas dans ce cadre le schéma d'aménagement des stations des Bauges, qui fera l'objet d'une démarche entreprise par les exploitants de remontées mécaniques maîtres d'ouvrage.

L'organisation mise alors au point permettra d'associer les élus municipaux par site d'attractivité touristique afin de déployer les actions retenues.

Un travail de clarification des compétences facultatives liées au tourisme sera proposé dans les mois à venir.

Concernant le schéma de développement touristique, Il a donc été convenu la nécessité d'harmoniser à l'échelle du nouveau périmètre institutionnel, les démarches déjà engagées de stratégies touristiques, et de fixer un cap nouveau du développement du tourisme pour les cinq prochaines années. En effet, plusieurs études ont été prises en compte pour bâtir la réflexion stratégique :

- schéma touristique de la Ville de Chambéry (2010), Maîtres du Rêve,
- démarche de marketing territorial Chambéry métropole (2015), CMN Partners,
- enquêtes clientèles touristiques et schémas : SLODT Cœur des Bauges - Aillons/ Margeriaz (2012-2014), AGC / PNRMB 2005 et 2015),
- audit stratégique et financier des stations des Bauges Chambéry métropole - Cœur des Bauges (2016-2017), Orex Loisirs.

De plus, une importante concertation a notamment été conduite depuis le 1^{er} janvier 2017 auprès des acteurs socioprofessionnels du tourisme, des partenaires touristiques et élus du territoire, au travers d'une quinzaine d'ateliers, réunions et rendez-vous individuels, permettant d'affiner les orientations stratégiques et opérationnelles dont il convient de rappeler que seuls les maîtres d'ouvrage ont capacité à pouvoir les mettre en œuvre et qu'il s'agit, à ce stade, de ne définir qu'une proposition de cadre stratégique.

Il en résulte la réalisation d'un diagnostic des forces et faiblesses du tourisme sur le territoire, ayant permis d'aboutir à un positionnement et une proposition de feuille de route opérationnelle.

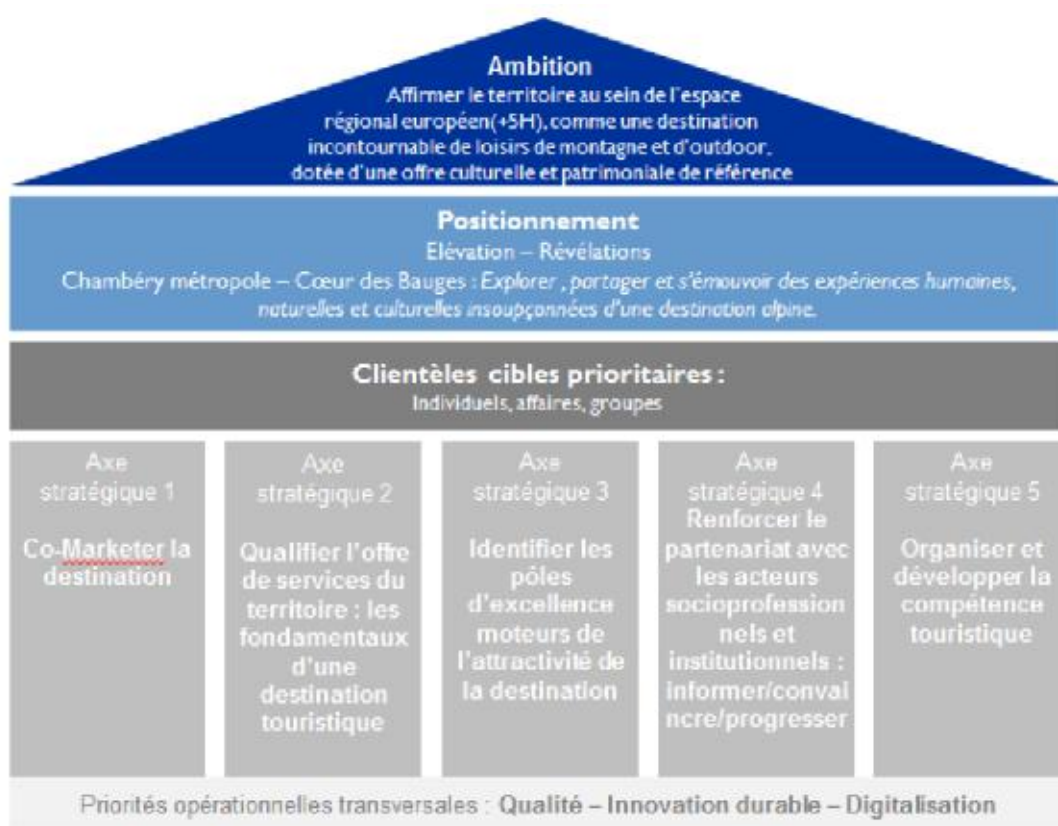
Parmi les éléments majeurs de cette stratégie, apparaît la nécessité de :

- se faire reconnaître comme une destination de tourisme « culturel et de loisirs au grand air » d'excellence, dans une dynamique d'attractivité partagée et élargie tenant notamment compte des partenaires souhaitant s'y associer (offices de tourisme, parcs, partenaires institutionnels et privés...),
- faire évoluer le modèle économique de l'offre touristique du territoire vers une diversification des activités quatre saisons à l'année et vers la valorisation des ressources patrimoniales et naturelles,
- déployer une culture touristique partagée sur l'ensemble du territoire, pour ancrer l'activité touristique comme contributeur durable du développement économique local,
- prendre en compte la double logique du territoire entre l'espace rural et l'aire urbaine, et trouver des synergies pour déclencher les effets de levier permis par le nouveau périmètre intercommunal.

L'ambition fixée vise à affirmer le territoire au sein de l'espace régional européen (+5 heures), comme une destination incontournable de loisirs de montagne et d'outdoor, dotée d'une offre culturelle et patrimoniale de référence. Inscrite dans un ensemble élargi (incluant *Aix-les-Bains Riviera des Alpes* et le réseau des Lacs Savoie Mont Blanc), la destination challengerait notamment l'offre des grands lacs italiens dont les composantes patrimoine, culture, lacs, plein air/outdoor, montagne font la richesse de la destination.

En ciblant prioritairement les enfants (et donc les familles) de l'espace régional européen (+5 heures), les groupes et clientèles affaires sur les filières d'excellence économiques prioritaires (énergies intelligentes, ingénierie de la montagne et de l'outdoor, bien-être et santé, tourisme), les futures actions touristiques qui seront engagées viseront à permettre à ces clientèles d'explorer, partager et s'émouvoir des expériences humaines, naturelles et culturelles insoupçonnées offertes au sein desquelles l'élévation et la révélation seront des positionnements forts.

Ainsi, il en résulte la feuille de route suivante :





Pour la mise en œuvre de la feuille de route 2017-2022, l'agglomération et l'office de tourisme intercommunal Grand Chambéry Alpes Tourisme se positionnent comme des animateurs touristiques du territoire impulsant les initiatives et projets touristiques en cohérence avec le positionnement global retenu. Le projet touristique de l'agglomération vise à donner le cap stratégique global permettant aux acteurs du tourisme de faire converger autant que possible leurs décisions, énergies et moyens sources de gain de force, de lisibilité et d'effet levier.

Il ne positionne pas l'agglomération en substitution des maîtres d'ouvrage, organisateurs, exploitants seuls décideurs eu égard aux compétences actuelles de l'agglomération qui, quant à elle, poursuit pour seul objectif de diffuser une culture touristique commune et partagée pour concentrer volontés et moyens, condition sine qua non pour déclencher les effets de levier nécessaires à l'attractivité touristique d'autre part.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de promotion du tourisme,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 1 Abstention :

Article 1 : approuve la définition du schéma de développement touristique 2017-2022 de l'agglomération,

Article 2 : approuve la mise en œuvre du plan d'actions sans se substituer aux maîtres d'ouvrage compétents,

Article 3 : met à disposition les études y afférentes aux maîtres d'ouvrage concernés,

Article 4 : donne mandat à Grand Chambéry Alpes Tourisme d'engager les études et actions marketing et de promotion y afférentes,

Article 5 : approuve la sollicitation de financements publics complémentaires auprès des partenaires (Union européenne, Etat, Région, Département...),

Article 6 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 278-17 C

Objet de l'acte :	RD - Définition du schéma de développement touristique 2017-2022 de l'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges
Thème Préfecture :	9 - Autres domaines de compétences 1 - Autres domaines de compétences des communes
Date de l'acte :	13 juillet 2017
Annexe :	Schéma;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19773H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19773H1

Date de transmission en Préfecture :	21 juillet 2017
Date de réception en Préfecture :	21 juillet 2017